

COMMUNE DE CHEFFES - DELIBERATION
Réunion du Conseil Municipal 28 mars 2022

Le **vingt-huit mars deux mille vingt-deux**, à vingt heures, se sont réunis dans la Salle du Conseil, 3 square René GOUJON, 49125 CHEFFES, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents : DUTRUEL Marc, BOUJU Delphine, BLONDET Jacques, FEDERKEIL Françoise, LECLERC Patrick, CADEAU Michel, CERVAL Alain, DOS SANTOS Virginie, DURAND Jacques, FRADIN Mélinna, LÉGARÉ Roselyne LERAY Ludovic, PORTIER Jocelyne, POUX Laurent et RENAUDON Audrey

Absent : Néant

Excusés: BOUJU Delphine, CERVAL Alain, LEGARE Roselyne, RENAUDON Audrey, POUX Laurent, BLONDET Jacques

Pouvoirs : POUX Laurent à FRADIN Mélinna
BOUJU Delphine à DUTRUEL Marc
RENAUDON Audrey à DUTRUEL Marc
CERVAL Alain à FEDERKEIL Françoise
LEGARE Roselyne à DURAND Jacques
BLONDET Jacques à CADEAU Michel

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 15
Secrétaire de séance : LERAY Ludovic
Date de publication : 5 avril 2022
Heure début de réunion 20h00

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal.

DCM 2022-013 FINANCES Subventions 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions 2022, arrêtées par la commission des Finances lors de sa réunion du 7 mars 2022 et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après un vote à main levée et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **VOTE les subventions 2022 telles que proposées par la commission des Finances :**

ORGANISMES	
Associations communales ou proches communes et œuvrant sur / pour commune	
Boule de fort (participation au Challenge communal)	300.00 €
Club de l'Amitié	150.00 €
Comice agricole	120.00 €
Théâtre Régionale des Pays de Loire. Le 14 aout	350.00 €
UNC - Union Nationale des Combattants	150.00 €
Z'Arts Cheffois	500.00€
Z'Arts Créatifs	150.00 €
Duathlon	150.00 €
Sous sous total	1 870.00 €
Associations extérieures x 0.05 € par habitant (arrondi à la dizaine supérieure)	
Cour d'Appel d'Angers Asso des conciliateurs de justice	100.00 €
Lire et Faire Lire - Fédération des Œuvres Laïques - 1 intervenant 1/2h par semaine - 6 élèves	100.00 €
Sous sous total	200.00 €
Aide sociale	
Restos du Cœur	340.00 €
Tournoi resto du cœur - ASTC	200.00 €
Secours Catholique	150.00 €
Sous sous total	690.00 €
Sous-total	2 760.00 €.
Ecole Cheffoise	
Coopérative scolaire = 50 € par élève	5 200.00 €
Budget fournitures scolaires =50€ par élève Article 6067 du BP	4 680.00 €
Sous-total	9 880.00 €
TOTAL	12 640.00 €

- **VOTE un montant de 650€ en réserve, pour subventions exceptionnelles, afin de pouvoir répondre à d'éventuelles demandes en cours d'année. Ces demandes, dûment motivées, seront étudiées au cas par cas par le Conseil Municipal avant approbation,**

DCM 2022-014 FINANCES : Adoption des marchés suite à la consultation de la traversée du bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de de la traversée du bourg, il a effectué une consultation.

Après analyse effectuée par l'Agence 7 lieux et Anjou Maine Coordination, maître d'œuvre

Pour le LOT 1 l'entreprise retenue pour un montant de 935 895.75€ HT

Pour le LOT 2 l'entreprise retenue pour un montant de 34 295.16 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** les marchés avec les montants désignés ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer

DCM 2022-015 CONSEIL MUNICIPAL Attribution de délégation appel à projet camping et base nautique

M le Maire rappelle qu'un appel à projet a été lancé pour le camping et la base nautique avec une convention d'une durée de 3 ans renouvelable tous les ans (2022 à 2025).

M le Maire demande à ce que le conseil l'autorise à valider le candidat et à signer les documents à intervenir à cet effet.

Une voix contre

Le Conseil Municipal, après délibération et 14 voix pour et une contre :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte et les documents nécessaires

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Marc DUTRUEL lève la séance à 22h30

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

A CHEFFES, le 28 mars 2022

Marc DUTRUEL,

Maire